



Chers Agapéens,

L'hiver se prolonge et avec lui la liste des combats que nous devons mener pour défendre et promouvoir nos disciplines et les conditions d'exercice de notre métier.

Ainsi, **la réforme du Lycée** pose de très nombreuses questions à tous ceux qu'elle concerne et provoque de nombreuses oppositions que le ministère semble avoir des difficultés à entendre.

L'assemblée générale de la CNARELA du 16 janvier dernier a fait le point sur les nombreuses actions engagées contre cette réforme (l'historique s'en trouve dans le compte rendu de l'assemblée générale sur le site de la CNARELA : <http://www.cnarela.fr/>) et a mis en évidence la surdité et l'hypocrisie des instances étatiques qui, sous le prétexte de la revalorisation de la filière littéraire, tente en réalité de la détruire. Dans votre pratique quotidienne, vous avez tous constaté l'incohérence de la répartition des moyens, l'absence de prise en charge et d'organisation des remplacements, la suppression de postes quelquefois sans raison, puisque les candidats à l'option de langues anciennes existent.

Il se trouve que notre discipline est traitée de manière très confuse et imprécise dans cette réforme : introduite dans les enseignements d'exploration pour 1 heure 30 par semaine, il s'avère que les trois heures de l'option facultative devraient être prises dans les dix heures globalisées allouées au titre de l'autonomie des établissements : cela veut donc dire que l'option disparaîtra dans de nombreux établissements, non par manque de candidats, mais pour des raisons de stratégie et de politique internes.

Afin d'obtenir des éclaircissements sur les politiques rectorales et particulières concernant le traitement de notre discipline, il a été convenu que les ARELA demandent des audiences auprès des recteurs : **l'AGAP demande une audience à monsieur de GAUDEMAR, recteur de l'académie d'Aix-Marseille** afin qu'il réponde à ces deux questions :

- Quel sera le statut PRÉCIS des langues anciennes dans les enseignements facultatifs et exploratoires ?
- Les langues anciennes seront-elles proposées dans TOUS les établissements de l'académie ?

Dans le même temps, nous chercherons à connaître les effectifs RÉELS des latinistes et hellénistes dans les établissements publics et privés de l'académie, afin de pouvoir suivre l'évolution et l'éventuelle progression des cohortes.

Voici un lien où vous pouvez trouver l'arrêté ministériel où figurent les « *Langues et cultures de l'Antiquité : latin* et *Langues et cultures de l'Antiquité : grec* » :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000021751664&dateTexte=&categorieLien=id> .

Pour avoir toutes les informations officielles sur la mise en œuvre de la réforme du Lycée vous pouvez consulter le document suivant : <http://twitter.com/EducationFrance/status/8078488492> .

La formation des enseignants accapare aussi notre attention avec ces deux points sensibles :

- **La mastérisation** de la préparation aux concours fait l'objet d'une farouche opposition de la part d'un grand nombre de syndicats, d'associations et de sociétés savantes qui l'analysent comme la volonté de confondre dans un même « paquet » la validation du master, la recherche universitaire, la préparation aux concours et les stages pratiques en situation ; le risque est grand de voir les jeunes collègues utilisés comme remplaçants, puisque ceux-ci sont de plus en plus rares dans notre discipline. C'est déjà le cas dans notre académie, puisque des étudiants de Licence 3 et même de Licence 2 se trouvent déjà dans cette situation.

La mastérisation est aussi un risque pour la qualité et la pérennité de notre discipline, puisque le temps imparti pour les différentes étapes de la formation se trouve réduit à deux ans, ce qui rend impossible de les accomplir correctement et complètement.

- **Les nouvelles modalités du CAPES** soulèvent aussi de nombreuses et virulentes contestations. Voici les diverses motions rédigées contre ce projet :
 - la motion rédigée par Hélène FRANGOULIS du bureau de la CNARELA : [chforumHFdef.pdf](#)
 - celle du jury du CAPES de Lettres classiques : [opposition du jury de Capes à la réforme du concours.doc](#)
 - ainsi que le compte rendu de l'entrevue de Madame LUCIANI, vice-présidente du CAPES externe, avec Monsieur SANTANA, sous-directeur du Service de recrutement de la DGHR au ministère de l'Éducation nationale : [CAPES Luciani Convocation au ministère.doc](#), qui est un témoignage vraiment significatif de l'attitude du « pouvoir » face à nos protestations et oppositions.

Je voudrais souligner, en outre, un point qui a fait l'objet d'une discussion animée, voire enflammée, au cours de l'assemblée générale du 16 janvier : c'est la **nouvelle épreuve intitulée « agir en fonctionnaire »** qui nous semble être le moyen de brider davantage encore le libre arbitre et l'esprit critique des futurs professeurs. La discussion n'a pas abouti à une motion car il nous a paru important de réfléchir plus longuement encore au problème que pose cette réforme des concours qui tend à effacer l'importance et la prééminence des savoirs pour s'appuyer sur des « compétences » que nous avons beaucoup de mal à définir ...

Pour l'ensemble de ces problèmes, **la CNARELA a été reçue le 4 février au MEN** avec des représentants de l'Association Guillaume Budé, de l'APLAES, de la Société des Etudes grecques, de la Société des Etudes latines, de l'association des professeurs de classes préparatoires littéraires.

Sur le **site FABULA**, vous pouvez trouver un récapitulatif des documents suivants qui concernent ces problèmes : <http://www.fabula.org/actualites/article35685.php>

- Mastérisation - Motion du Conseil de l'UFR de Grec de l'Université Paris-Sorbonne (18/02/10).
- Motion votée le 4 février par la 8^{ème} section du CNU.
- Motion de la Coordination Nationale des Associations Régionales des Enseignants de Langues Anciennes (CNARELA) du 16 janvier 2010.
- Motion votée en janvier 2010 par le jury du CAPES de Lettres Classiques et soutenue par la CNARELA et la 8^{ème} section du CNU.

Sur le **site de MÉDIAPART**, cet article sur la réforme peut soutenir votre réflexion :

<http://www.mediapart.fr/club/blog/claude-lelievre/030210/une-reforme-peu-classique>

J'espère que ce courrier, un peu long et un peu tardif à cause de la densité des informations à traiter, vous permettra de mieux comprendre la situation dans laquelle se trouvent les Lettres classiques.

N'hésitez pas à réagir à la lecture très foisonnante de tous ces documents et faites nous part, en adressant vos courriels à l'AGAP : agap@mmssh.univ-aix.fr , de vos réactions et des constatations que vous faites sur le terrain.

Macte animo.

A.-M. CHAZAL